

ANNEXE III – avenant n°2**ALIAD-Una****Objectif 1 - Fiche action n°3****Soutenir l'obtention et l'exploitation du label Handeo (fiche action modificative)**

Contexte	<p>Le label Cap'Handéo Services à la personne est une démarche qualité construite avec et pour les personnes en situation de handicap. Handéo y associe également les autres parties prenantes du secteur, dont les professionnels de l'aide à domicile.</p> <p>L'obtention de ce label permet d'activer différents leviers qui vont tous dans le sens d'une amélioration qualitative des accompagnements et de l'organisation des services s'appuyant sur les exigences du référentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des compétences des professionnels (esprit d'équipe, dynamique de groupe, revalorisation du travail) • Mise en place de réunions pour la concertation et la coordination interne et externe • Diversification des interventions <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'implication du personnel encadrant - Mise en place et suivi de la prestation (formalisation des procédures et du projet d'intervention, amélioration des outils existants) - Participation et responsabilisation des personnes accompagnées (ex : charte des bons comportements) - Mise en place et/ou développement de partenariats - Amélioration de la communication : meilleure inclusion et reconnaissance dans le secteur en tant qu'acteur du handicap. - Développement de nouvelles activités - La prise en compte et la justification des coûts en lien avec l'activité handicap
Descriptif de l'action proposée	<p>Dans le cadre de l'accompagnement et du maintien à domicile des publics spécifiques et notamment des personnes en situation de handicap, nous souhaitons étudier la possibilité d'obtenir le label Cap'handeo afin d'améliorer nos accompagnements et services, nos organisations et devenir un acteur majeur sur notre territoire en matière d'accompagnement à domicile du handicap. Cette étude serait menée par un recrutement extérieur, pour une durée de 6 mois et spécifiquement dédié à cette mission.</p> <p>Dans le cadre de cette démarche, nous souhaitons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étendre la mise en place de l'astreinte semaine à l'ensemble des agences et sur une plage horaire élargie répondant aux critères du label et permettant un déploiement progressif de la certification. Cette astreinte sera réalisée par un administratif pour toute l'Association et par roulement. - Par la labellisation développer notre partenariat avec les structures

	<p>du handicap de notre territoire et de nos activités : habitat inclusif, transport adapté, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter nos documents internes (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat individuel de prise en charge ...) aux publics accompagnés. - Développer les compétences de nos intervenants par des actions de formations spécifiques axées sur les particularités des personnes accompagnées (handicap psychique, trouble autistique, bientraitance, troubles de la déglutition, notion d'autodétermination etc...) <p>Cette action propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'accompagnement à destination des personnes en situation de handicap • Transcrire les documents suivant les règles du facile à lire et à comprendre (FALC) • Développer nos compétences • Renforcer notre présence sur le territoire • Renforcer nos organisations
Calendrier	2023-2025
Estimation du coût annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de préparation du dossier (analyse et évolution de l'existant par un CDD de 6 mois) : 25 000 € • Abonnement mensuel Cap Handéo : 839.82 € • Astreinte administrative semaines (252 jours ouvrés 2024) : [(10 points* 2.5h/24h)*5.5€ valeur du point)*252 j]* 50% de charges = 2 165.62€/an • <u>Actions de formations :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Autodétermination (sensibilisation) : Coût pédagogique : 2 640 € Frais annexes (salaires, déplacement et repas) : 7h/jr*1jr*18 IAD = 7*18*19.08€=2404.09€ +1040 kms *0.40€ +18 repas*17€ = 3 126.09 € TOTAL 2 640 +3 126.09 = 5 766.09 € - Premier secours en santé mentale Coût pédagogique : 2 800 € Frais annexes (salaires, déplacement et repas) : 7h/jr*2jr*12 IAD = 7*2*12*19.08€ = 3 205.44€ +1920 kms *0.40€ + 24 repas*17€ = 4 381.44 € TOTAL 2 800 + 4381.44 = 7 181.44 € - Prise en charge relationnel, et accompagnement des personnes souffrant d'un handicap psychique Coût pédagogique : 4 200€ Frais annexes (salaires, déplacement et repas) : 7h/jr*3jr*12 IAD = 7*3*12*19.08€=4808.16€ +2880 kms *0.40€

	<p>+36 repas*17€ = 6 572.16 €</p> <p>TOTAL 4200 + 6572.16 = 10 772.16 €</p> <p>TOTAL DES ACTIONS 2024 : <u>51 725.13 €</u></p>
Evaluation	<ul style="list-style-type: none">• Présentation et validation du label par Cap'handeo pour notre association• Evolution du nombre de PCH accompagnée• Enquêtes de satisfaction des bénéficiaires• Questionnaire de satisfaction salariés

ALIAD-Una**Objectif 3 - Fiche action n°1****Déployer une flotte de voitures de fonction hybrides (fiche action modificative)**

Contexte et objectifs	<p>L'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap ne doit pas être tributaire de leur lieu de résidence.</p> <p>Pourtant la crise économique actuelle et la reprise de l'inflation engendre des surcoûts importants à nos salariés qui ont à se rendre auprès de chacun des bénéficiaires que nous accompagnons.</p> <p>Ce surcoût, lié aux déplacements, tend à accroître les difficultés de recrutement de nos structures et à donner une mauvaise image, en termes de reconnaissance du service rendu et de rémunération, auprès de nos salariés ou de futures recrues.</p> <p>Or il n'est pas possible d'accompagner nos bénéficiaires sans une ressource humaine suffisante pour ce faire.</p> <p>Une enquête Opinion Way pour UNA réalisée de janvier à mars 2020 a fait ressortir qu'en 2020, 1 demande d'accompagnement sur 5 n'a pu être prise en charge. De plus, en 2019, 25 % des postes ouverts sont restés vacants alors que 92% des structures ont ouverts des postes.</p> <p>Il est donc essentiel, afin de répondre aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap, de trouver des alternatives afin de limiter les coûts de déplacement de nos salariés et valoriser le travail de nos intervenants.</p>
Descriptif de l'action proposée	<p>En 2021, un travail a été mené sur le département de la Creuse afin de proposer des véhicules de fonction aux salariés de l'aide à domicile. Ce travail a pu être mené avec le soutien de la CNSA dans le cadre du programme de modernisation 2020-2022. Le projet, déployé en 2022 avec la Gironde, n'a touché qu'une partie de nos salariés celui-ci étant nouveau. Fort des premiers retours d'expérience nous souhaitons redonner la possibilité à nos salariés d'adhérer à cette démarche et de souscrire, à leur tour, à un véhicule de fonction.</p> <p>Cette action propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les métiers du domicile • Favoriser l'émergence d'une image nouvelle, dynamique et plus positive de nos métiers • Favoriser la continuité d'intervention et améliorer l'accompagnement de nos bénéficiaires • Faciliter les déplacements de nos salariés sur l'ensemble du territoire • Améliorer l'effectivité des plans d'aide
Calendrier	2023-2025

Estimation du coût annuel	<ul style="list-style-type: none">• Coût participation au financement du loyer global des véhicules de fonction : $(38 \text{ véhicules} * 100\text{€}) * 12 = 45\,600\text{€}$• Coût du gestionnaire de flotte mutualisé : 10 800€ <p style="text-align: center;">→ TOTAL/an 2024 : 56 400 €</p>
Evaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de salariés disposant d'un véhicule de fonction• Enquête de satisfaction auprès des salariés disposant d'un véhicule

ALIAD-Una**Objectif 4 - Fiche action n°1**

Sensibiliser les salariés au repérage des aidants et aux dispositifs existants (fiche action modificative)

Contexte	<p>Le virage domiciliaire a pour corollaire le soutien aux aidants, essentiel pour la préservation de la relation du binôme aidant-aidé, la prévention de l'isolement social et de l'épuisement des aidants. Le rapport Libault a relevé qu'1 Français sur 6 est un aidant.</p> <p>Le répit est souvent une nécessité pour des aidants qui vivent au quotidien, parfois isolés, avec un proche en perte d'autonomie, quelle qu'en soit l'origine. De par leurs accompagnements dans le quotidien des personnes, les services d'aide à domicile sont des acteurs essentiels pour permettre de repérer des risques d'épuisement de l'aidant et développer une relation de confiance avec les proches.</p> <p>Nous sommes convaincus que le maintien à domicile, des personnes en perte d'autonomie, ne peut se faire seulement avec l'intervention de professionnels, quelques soient leurs compétences et fréquences de passage au domicile, et que la collaboration avec les aidants (familiaux ou de voisinage) est un maillon essentiel à nos missions respectives. En effet, ils jouent un rôle indispensable dans la prévention de la perte d'autonomie et favorisent le maintien à domicile du proche aidé.</p>
Descriptif de l'action proposée	<p>Nous souhaitons mener des actions de sensibilisation auprès de nos salariés afin de faciliter le repérage des aidants et ainsi mieux les accompagner dans leur rôle. Il s'agit également, en complément de cette action de sensibilisation, d'informer nos salariés sur les dispositifs existants afin qu'ils puissent être le relai de ces dispositifs auprès des aidants. Cette action propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des actions de sensibilisation avec les partenaires (EHPAD, CCAS, etc.) • Favoriser le repérage des aidants et les accompagner afin d'éviter tout épuisement • Proposer des relais aux aidants afin de les soutenir dans leur accompagnement • Soutenir les aidants : rompre l'isolement, actions de soutien, facilitation de la relation aidant-aidé, permettre à l'aidant de trouver sa place dans l'accompagnement, • Développer les partenariats • Améliorer la communication sur les dispositifs existants
Calendrier	2024

Estimation du coût annuel	<ul style="list-style-type: none">Financement des temps de sensibilisation (1h30) et déplacements : $(1h30 * 240 \text{ salariés} * 19.08\text{€}) = 6\,868.80 + (15 \text{ kms} * 240 \text{ salariés} * 0.4)$ $= 1\,440 = \mathbf{8\,308.80\text{ €}}$ → TOTAL/an (en 2024) : <u>8 308.80 €</u> soit 0.04 €/h
Evaluation	<ul style="list-style-type: none">Questionnaire de fin de formation

ALIAD-Una	
Objectif 5 - Fiche action n°1	
Instaurer dans la durée un parcours d'intégration des nouveaux salariés (fiche action modificative)	
Contexte	85% des français souhaitent vivre et vieillir à leur domicile. Dans le même temps, nos services n'ont jamais été autant en difficulté pour recruter des intervenants, les pérenniser dans l'emploi et renouveler le départ des effectifs présents afin de leur donner la possibilité d'accéder à leur souhait. Fin 2020, déjà, 1 demande sur 5 d'accompagnement n'avait pu être prise en charge intégralement faute de personnel. Pire, les difficultés de recrutement engendrent des ruptures de parcours pour nos bénéficiaires et ces difficultés ne font que s'aggraver. L'attractivité des métiers représentent donc un enjeu majeur de notre secteur. Améliorer le parcours de recrutement et d'intégration de nos salariés est l'un des leviers à notre disposition pour ce faire et ainsi valoriser correctement nos métiers du prendre soin, essentiels à la cohésion sociale.
Descriptif de l'action proposée	<p>En parallèle du déploiement d'organisation managériale innovante, nous souhaitons formaliser notre parcours de recrutement et d'intégration afin d'en faire, à terme, notre marque employeur et ainsi faciliter l'intégration et la fidélisation des nouvelles recrues à court et moyen terme. En effet, l'un et l'autre sont étroitement liés afin d'atteindre nos objectifs en matière de recrutement et de fidélisation du personnel. Pour ce faire nous souhaitons mettre en place un véritable parcours d'intégration (temps d'accueil, de sensibilisation à la prise de poste, de tutorat) en lien avec des AFEST, mais aussi valoriser la participation de nos IAD aux actions de communication et de valorisation de nos métiers lors d'actions comme les forums, job dating ou encore les présentations dans les écoles. Cette action propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le soutien entre pairs et les compétences individuelles • Augmenter l'attractivité des métiers et améliorer le dialogue social • Améliorer la qualité des relations avec l'encadrement de proximité • Optimiser l'organisation des plannings et des tournées • Œuvrer à la reconnaissance professionnelle et au bien-être au travail • Renforcer le sentiment d'appartenance à la structure • Améliorer la qualité de l'accompagnement à domicile et l'organisation des tâches • Développer notre activité
Calendrier	2023-2025
Estimation du coût annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Coût temps d'accueil nouveaux salariés : $3h \times 19.08\text{€} \times 100 = 5\,724\text{€}$ • Coût de temps de sensibilisation en partenariat avec le GEMS et le CICAT avant prise de poste : Tutorat renforcé (estimation hors GIR)

	<p>1, 2 et PCH de + de 70h) : $(60h*19.08) + (0.4*1\ 800\ kms)=1\ 144.80+720 = \mathbf{1\ 864.80\ €}$</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût tutorat nouveaux entrants (5 jours) : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2022 (3 jours en complément des 14h des tutorats de terrain dans le cadre du programme de modernisation) : $22\ pers.*21h*19.08€ = \mathbf{8\ 814.96\ €}$ ○ A partir de 2023 (5 jours) : $90\ pers.*35h*19.08€ = 60\ 102€$ A retenir 20 000€ • Coût déploiement AFEST : 20 385.12€ A retenir 5 000€ • Coût formation nouveaux entrants : 24 449.43 € <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation nouveaux entrants bases de l'entretien du cadre de vie : 9 490.26 € ○ Formation nouveaux entrants bases accompagnement aux actes essentiels : 14 959.17 € • Valorisation des temps de participation IAD au forum, présentation école, job dating etc. $20h*19.08€ = \mathbf{381.60\ €}$ <p style="text-align: center;">→ TOTAL/an 2024 : 57 419.83 €</p>
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux embauchés dans le parcours d'intégration • Nombre de participation IAD au forum, job dating, etc. • Questionnaires de satisfaction nouveaux embauchés • Tableau de bord de suivi du tutorat (nombre d'heures tutorat, nombre de personnes tutorées, résultat après le tutorat / prise de poste CDD ou CDI)

ALIAD-Una**Objectif 5 - Fiche action n°4****Permettre le recrutement de candidats sans permis de conduire** (fiche action modificative)

Contexte	<p>Malgré les enjeux environnementaux majeurs que nous connaissons, la Creuse est un département rural dans lequel il est particulièrement difficile de mener à bien une vie sociale et professionnelle sans moyen de locomotion individuel. Nous connaissons le prix important d'un permis de conduire et parfois aussi, les difficultés que peuvent rencontrer certaines personnes à l'obtenir.</p> <p>Pourtant, décrocher un emploi dans notre territoire rural nécessite obligatoirement un moyen de déplacement. Cela est encore plus vrai dans notre secteur d'activité.</p> <p>Actuellement, nous ne pouvons proposer que peu de plannings pouvant s'effectuer à pied (augmentation des temps de déplacements, impossibilité d'effectuer des courses hebdomadaires ou d'accompagner un bénéficiaire sur un déplacement nécessitant un véhicule). Nous sommes, de ce fait, contraints de refuser certaines candidatures, faute de moyen de locomotion motorisé à 4 roues (ou de solution de prêt de moyen de locomotion avec les partenaires sociaux) et/ou de limiter, sur les secteurs compatibles, le nombre de salariés à pied, alors que nous manquons de personnel pour réaliser la totalité des demandes qui nous sont adressées.</p>
Descriptif de l'action proposée	<p>Nous souhaitons donc pouvoir proposer le financement du Brevet de Sécurité Routière (BSR), sous conditions, à des candidats nés après 1988 et ne possédant pas le permis de conduire.</p> <p>Cette action pourra faire l'objet de conventions de partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec l'auto-école sociale et/ou des auto-écoles de notre territoire pour l'obtention du BSR - Et avec la MEF pour faciliter la mise en relation entre le candidat/salarié et la MEF pour la location d'une voiture sans permis. <p>Cette action propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les recrutements - Accroître l'attractivité des métiers - Renforcer le sentiment d'appartenance à la structure - Faciliter l'organisation des plannings et des tournées
Calendrier	2023-2025

Estimation du coût annuel	<ul style="list-style-type: none">- Coût pour 6 BSR : 3 600€- Coût formation BSR IAD : (6 pers.*8h)*19.08€ = 915.84€ <p style="text-align: center;">→ TOTAL/an (de 2024) : 4 515.84</p>
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de candidats n'ayant pas le permis- Nombre de salariés ayant bénéficié du dispositif- Nombre de salariés ayant bénéficié du dispositif toujours en poste 6 mois après l'obtention du BSR

ALIAD-Una	
Objectif 5 : Fiche action N°9	
Offrir un lieu d'échange et d'écoute pour les IAD par la mise en place de Groupes de Parole (fiche action nouvelle)	
Contexte	<p>Depuis plusieurs années, notre association s'est inscrite dans une démarche de soutien auprès des professionnels intervenants à domicile, par la mise en place de groupes de parole financés par le Conseil Départemental, dans le cadre d'actions de modernisation.</p> <p>Malgré un encadrement de proximité, qui accompagne au mieux les IAD au quotidien dans leurs missions, par notamment la mise en place de réunions d'équipes (1 à 2 fois par mois), ces derniers restent des salariés isolés. Ils sont régulièrement confrontés à des situations complexes qui les mettent en difficultés. Pour certains d'entre eux, cela va même à se poser la question de « continuer le métier ».</p> <p>Cette action régulièrement reconduite par l'association au sein de nos agences, est un temps et un lieu qui permet aux salariés volontaires de pouvoir exprimer les difficultés rencontrées dans leur quotidien, de façon à favoriser leurs résolutions. Elle permet l'échange entre pairs, et a pour finalité de leur offrir un mieux-être psychologique.</p>
Descriptif de l'action proposée	<p>Nous souhaitons poursuivre cette action qui est un soutien supplémentaire aux IAD dans leurs pratiques professionnelles.</p> <p>De plus l'intervention d'un professionnel qualifié (psychologue), extérieur à l'association est essentielle pour permettre de libérer la parole face à un métier éprouvant.</p> <p>L'intérêt ici est d'instaurer une régularité dans les rencontres (une séance par mois) qui permettra à chaque participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'avoir un sas de décompression, évacuer le stress, des doutes, • De prendre conscience que leurs difficultés sont partagées par leurs collègues. • L'échange de points de vue sur les façons différentes d'aborder certaines situations difficiles, et de trouver des solutions pour les situations complexes. • De prendre du recul par rapport aux comportements particuliers de certains bénéficiaires. • De se positionner dans la relation aux usagers, voir prendre confiance
Calendrier	2024

Estimation du coût Annuel	<p>2 groupes de 12 personnes maximum sur l'ensemble de nos 3 agences.</p> <p>Durée de la séance 2h par mois sauf période estivale (juin/ juillet)</p> <p>Coût de la séance 240 €</p> <ul style="list-style-type: none">• 12 séances en 2024 : $12 \times 240 = 2\ 880\text{€}$ <p>Coût relatif aux salaires et déplacements kms :</p> <ul style="list-style-type: none">• Année 2024 : salaire 5 832 € + 2 304 € frais kms = 8 136 €• TOTAL 2024 DE L'ACTION = 2 880 € + 8 136 € = <u>11 016 €</u>
Evaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de salariés ayant répondu positivement pour participer à l'action : retour du coupon réponse• Nombre de salarié ayant participé à l'action : suivi par feuilles d'émargements• Questionnaire de satisfaction

ALIAD-Una

Objectif 5 - Fiche action n°10

Engager un processus de transformation organisationnelle (fiche action nouvelle)

Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en pratique du Décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux SAD (service autonomie à domicile), les SSIAD et les SAAD sont amenés à se rapprocher, de définir et de mettre en œuvre les modalités d'organisation, d'encadrement et de coordination des interventions de façon à assurer une prestation de qualité et d'en justifier l'effectivité.</p> <p>Afin de répondre à un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer les missions demandées par le cahier des charges pour la mise en œuvre des SAD en organisant des équipes mutualisées auxiliaires de vie – aides soignantes, - faire monter en compétences les intervenantes sur leur savoir-être, leur savoir-faire, renforcer la satisfaction de leur travail ainsi que celle de la personne prise en charge, Accroître la qualité de vie au travail et la satisfaction du personnel par un niveau d'autonomie élevé et grâce à la participation active aux prises de décisions. <p>Un nouveau modèle managérial est mis en place à l'instar du modèle Buurtzorg.</p>								
Descriptif de l'action proposée	<p>En appui à la mise en œuvre d'une organisation innovante et afin de favoriser le bien-être au travail, le cabinet « Didaction Conseil » a été choisi.</p> <p>Ce cabinet a des valeurs communes à celles de notre association, depuis novembre 2017, il est titulaire de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Social) délivré par le ministère du Travail.</p> <p>L'ensemble des prestations proposées sont détaillées dans le document joint : « Appui à la mise en œuvre d'organisations innovantes afin de favoriser le bien-être au travail ».</p> <p>L'accompagnement du cabinet se fera en 3 paliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Palier 1 : Organisation en îlots (sectorisation), - Palier 2 : Organisation en matin/soir, - Palier 3 : Organisation en équipe autonome. 								
Calendrier	2024-2025								
Estimation du coût annuel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour 8 RS, 4 AT et 15 équipes de 9 personnes (en moyenne), en admettant qu'il n'y ait pas besoin de re-sectoriser ni redimensionner les équipes. <p>Adaptation du scénario à 15 équipes : Tronc commun à toutes les équipes = 2 jours en 2024.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Actions 2024</th> <th style="text-align: left;">Modalité</th> <th style="text-align: left;">Participants</th> <th style="text-align: left;">Période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entretien de Visio</td> <td>Dir- RS-AT</td> <td>Sept.-24</td> <td>1,5</td> </tr> </tbody> </table>	Actions 2024	Modalité	Participants	Période	Entretien de Visio	Dir- RS-AT	Sept.-24	1,5
Actions 2024	Modalité	Participants	Période						
Entretien de Visio	Dir- RS-AT	Sept.-24	1,5						

Estimation du coût annuel	cadrage				
	Atelier "Organisation innovante"	Présentiel	RS-AT-(Dir)	Sept.-24	3,5
	Atelier "Conduite du changement"	Présentiel	RS-AT-(Dir)	Oct.-24	3,5
	Validation du plan d'actions	Présentiel	Dir-RS-(AT)	Oct.-24	1,5
	Présentation projet au CSE	Présentiel	CSE-Dir-RS	Nov.-24	1,5
	Suivi 1	Visio	RS-AT	Déc.-24	1,0
	<p>S/Total 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 15 équipes de 9 personnes, soit 135 personnes ✓ Taux horaire moyen IAD : 17,24 € / H x 1 jour de 7 H = 120,68 € ✓ Soit un total de : 120,68€ x 135 personnes x 2 jours = 32 586,60 € ✓ Facturation de la prestation de formation 30 080€ <p>Coût global de l'opération en 2024 : <u>62 666.60 €</u></p>				
Évaluation	<p>Évaluation (quantitative et qualitative) – mesure d'impact : Réalisé par le cabinet Didaction dont indicateurs RH (évolution de la sinistralité et de l'absentéisme) + évolution du taux d'effectivité des heures APA et PCH</p>				

ALIAD-Una

Objectif 6 - Fiche action n°1

Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées : « Convivial'on nous »

Contexte	<p>La crise sanitaire a particulièrement fait ressortir l'isolement des personnes et plus particulièrement des personnes âgées et/ou en situation de handicap. L'isolement est un facteur aggravant de perte d'autonomie et des capacités du fait du repli sur soi qu'il engendre. Le phénomène concerne aujourd'hui près d'un quart des personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 5 millions de personnes en France. Lutter contre ce phénomène est un enjeu essentiel. Plus de la moitié des personnes que nous accompagnons vivent aujourd'hui seules à leur domicile.</p> <p>Ce phénomène nécessite une prise de conscience de l'ensemble de la société et une puissante mobilisation des institutions et des citoyens</p>
Descriptif de l'action proposée	<p>Ce constat d'isolement et de solitude rencontrés par nos publics fragilisés et leurs aidants, ainsi que notre volonté d'apporter de la présence et du soutien à nos bénéficiaires nous a conduit à envisager la mise en place d'une équipe afin de lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>Concrètement, 1 personne en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) encadrée par l'Association, auront pour missions d'assurer auprès des personnes isolées des visites de convivialité visant à rompre ou à éviter le sentiment de solitude. Les volontaires en contrats PEC sont mobilisés sur des missions d'intérêt général à la société, permettant de répondre aux besoins de la population. Ces visites sont gratuites et réalisées auprès des personnes qui en font la demande du lundi au vendredi selon les souhaits et les besoins des bénéficiaires. Il peut s'agir de rencontres, d'activités diverses, un accompagnement pour une promenade etc. Cette action propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un temps d'écoute et de partage, une relation d'aide de façon régulière, un soutien à des personnes seules, à des aidants qui peuvent être isolés. • Aller à la rencontre d'une personne seule ou isolée, afin de lui apporter la reconnaissance de son existence, de l'intérêt que nous lui portons et de sa valeur en tant que personne. • Redonner confiance aux personnes, apporter du réconfort, une estime de soi, souvent oubliés et un lien avec l'extérieur. • Favoriser le retour dans l'emploi de public éloigné du marché du travail. <p>De plus, les personnes fléchées sur cette action pourront participer aux politiques de prévention de risque de canicule ou de grand froid, mettre en place des activités ou sorties ponctuelles afin de dynamiser les personnes et maintenir leur autonomie.</p>
Calendrier	2024-2025

<p>Estimation du coût annuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de 1 PEC + déplacements : $(2872.15\text{€} \times 12) - 30\%$ (aide de l'état) + $12\text{€} \times 423 = 24\,126.06\text{€/an} + 5\,076\text{€/an} = 29\,202.06\text{€}$ • Coût acquisition mallettes jeux (dames, cartes, etc.) : 400€ • Mobilisation de ressources administratives : forfait de 500€ → TOTAL/an 2024 : <u>30 102.06 €</u>
<p>Evaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'heures réalisés dans le cadre de cette action - Questionnaire de satisfaction